

# 2014

## RAPPORT D'ACTIVITÉ



**SOMMAIRE**

|                          |       |
|--------------------------|-------|
| 2014 en bref             | p. 4  |
| Le territoire            | p. 6  |
| Le SRTC                  | p. 8  |
| Les actions menées       | p. 11 |
| Financements et dépenses | p. 28 |
| Annexes                  | p. 30 |

# Édito



Rendre compte de notre action et la porter à la connaissance de nos adhérents, partenaires et financeurs, tel est l'objectif de ce rapport d'activité.

Présidente du Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne pour la première année, j'ai souhaité poursuivre le travail initié par Christophe Mégard dans le sens d'une meilleure gestion de nos cours d'eau.

Ainsi, l'année 2014 a été marquée par plusieurs chantiers d'envergure dont la création d'une rivière de contournement sur la commune de Montceaux, ouvrage unique et novateur dans la Région Rhône Alpes. Les travaux de renaturation des berges de la Chalaronne à Châtillon et la mise en place d'épis pour diversifier les écoulements de la rivière sur le secteur du Val de Saône en font également partie.

L'action du SRTC se voulant intégrée et durable, des travaux pluriannuels ont par ailleurs été engagés sur l'ensemble des bassins versants afin de garantir la fonctionnalité du réseau hydrographique secondaire de la Dombes, l'état de la végétation bordant les cours d'eau et la bonne gestion des espèces invasives.

Les prochains mois verront se concrétiser les dernières actions prévues au contrat de rivière et la réalisation du bilan de ce dernier sur la période 2008-2016. Au-delà du simple constat des bénéfices obtenus, il s'agira de définir de nouveaux objectifs stratégiques et opérationnels, ainsi que la programmation associée de travaux pour répondre aux ambitions nationales et européennes. De plus, demain il faudra compter avec la loi Nôtre, qui renforce les obligations des communautés de communes en matière de gestion des milieux aquatiques et de préventions des inondations. Dans ce contexte qui nous amène à engager une réflexion sur les articulations des compétences entre les différentes collectivités locales, il semble essentiel de maintenir le cap d'une gestion coordonnée et équilibrée de l'eau à l'échelle de nos territoires.

Bonne lecture à tous,

Sandrine MERAND, Présidente du SRTC

Dans la suite du présent rapport vous pourrez lire dans ces encadrés bleus, les informations clés concernant les actions menées au cours de l'année. Les coûts présentés indiquent un montant hors subventions. Certains sigles nécessitent d'être redéfinis :

AE = Agence de l'Eau RMC

RRA = Région Rhône Alpes

CD01 = Conseil Départemental de l'Ain

FEADER = Fond Européen Agricole pour le Développement Rural



## Janvier



*Lancement des travaux  
de la rivière de  
contournement du seuil  
du moulin Crozet*

## Février



*Début de la tranche 3 de  
plantation de ripisylve*

## Juillet



*Mise en place d'aménagements pour  
diversifier les écoulements de secteurs peu  
dynamiques*

## Août



*Gestion des sites  
contaminés par des  
plantes invasives*

## Mars

### Sentier au fil de l'Avanon



Réalisation de panneaux pédagogiques dans le cadre d'un parcours pédestre le long de l'Avanon

## Avril

Lancement des plans de désherbage communaux et de la formation des agents aux techniques alternatives de désherbage

## Octobre



Restauration des fossés de la Dombes dans le cadre du plan pluriannuel 2010-2014

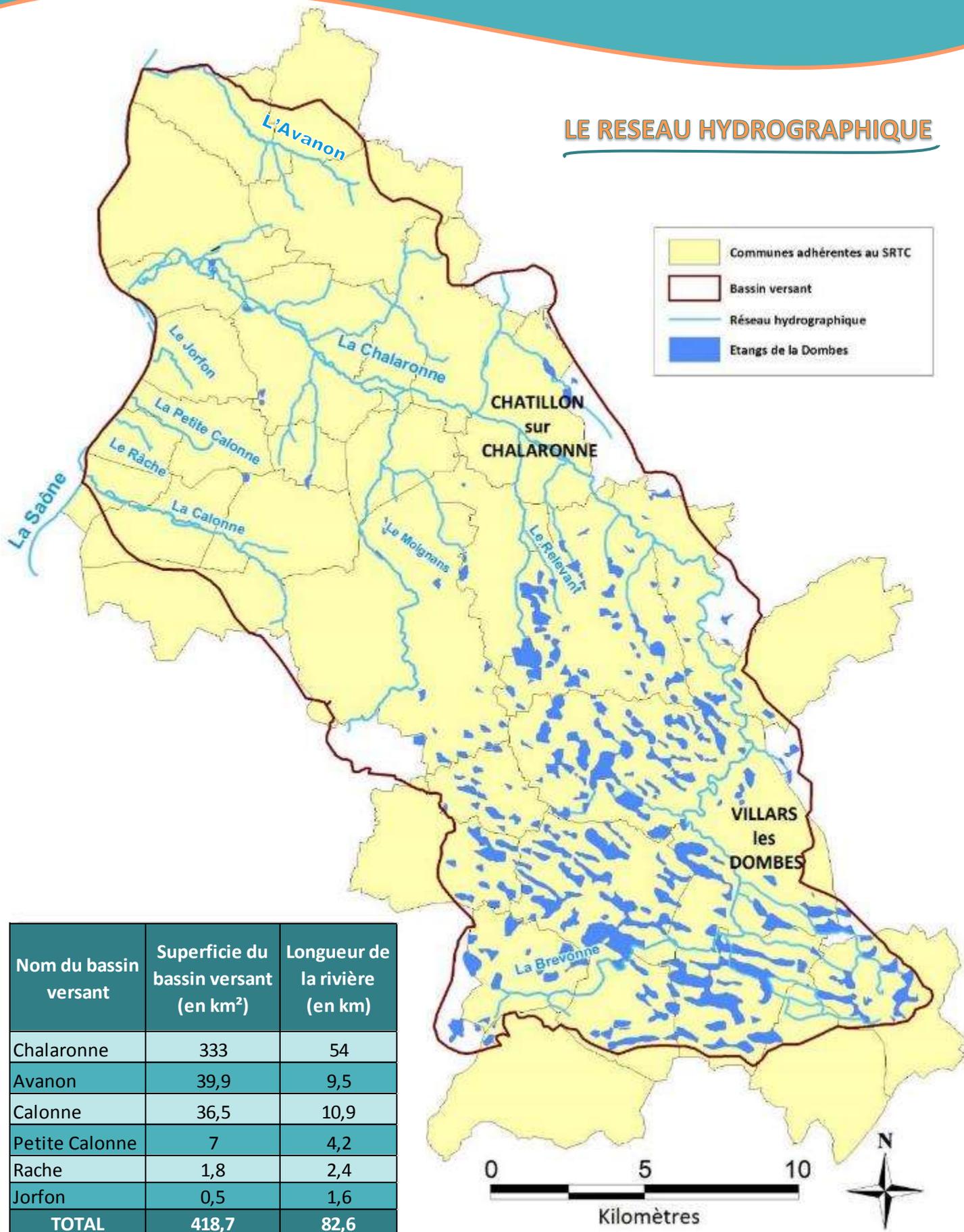
## Novembre

Réception des travaux de restauration des berges de la Chalaronne à Châtillon



# LE TERRITOIRE

## LE RESEAU HYDROGRAPHIQUE



# LE TERRITOIRE

## Quelques chiffres ...



35 communes

7 communautés de communes  
dont une adhérente au SRTC  
(Val de Saône Chalaronne)

Taille du bassin versant : 417 km<sup>2</sup>

120 km de rivières principales

397 étangs et 350 km de fossés

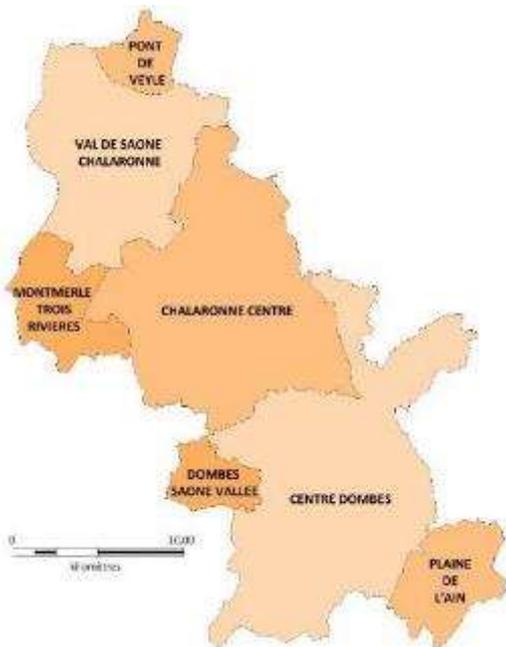
5 entités paysagères

Contrat de rivières signé en 2008  
pour une durée de 7 ans

## LES ENTITÉS PAYSAGÈRES DU TERRITOIRE



## LES INTERCOMMUNALITÉS



## Le bureau (depuis 2014)



**Gilles DUBOST   Edouard BREVET   Jean-Marc DUBOST   Michel BOISSON**

**Jean-Pierre CHAMPION   Sandrine MERAND   Martial TRINQUE   Pierre PETIOT   Bernard GUILLEMAUD**

## Le comité syndical (depuis 2014)

### L'Abergement Clémenciat

**Noël TEPPE**  
Delphine BOUILLOUX

### Birieux

**Annelise MONCEAU**  
Pascale LECUYER

### Cruzilles les Mèpillat

**Georges Laurent HYVERNAT**  
Laure LANTELME

### Genouilleux

**Guy MARQUETOUX**  
Jacques VERT

### Ambérieux en Dombes

**Pierre PERNET**  
Christian ODON

### Bouligneux

**Thierry ROBELIN**  
Jean Pierre  
MERMET-BIJON

### Dompierre / Chalaronne

**Martial TRINQUE**  
Denis CIMETIERE

### Guéreins

**Daniel MICHEL**  
Philippe RAYMOND

### Baneins

**Jean-Marc DUBOST**  
Ségolène BOYET

### Chaneins

**Tanguy MESSON**  
Marc BARRY

### Francheleins

**JM LUX**  
Philippe MOLARD

### Joyeux

**Quentin GAGNEUX**  
David GOURMAND

### Bey

**Michel GADIOLET**  
Karyl THEVENIN

### Châtillon / Chalaronne

**Lucette LEVERT / Fabienne BAS-DESFARGES**  
Guy MONTRADE / Yves CLAYETTE

### La Chapelle du Châtelard

**Jean Luc RAVOUX**  
Jacqueline CUTIVET

## L'ÉQUIPE TECHNIQUE



**Alice PROST**  
Directrice



**Véronique GELIN**  
Secrétaire



**Maxime BEAUJOUAN**  
Technicien de rivière  
jusqu'au 31/03/2015



**Yannick BOISSIEUX**  
Animateur agricole



**Pierre PEYRARD**  
Chargé de mission  
Jusqu'au 31/12/2014

## LES NOUVEAUX VENUS...

Depuis le début de l'année 2015, l'équipe technique a quelque peu évolué :



**Jeremy CHEVALIER**  
remplace M. Beaujouan



**Antonin TOULAN**  
remplace P. Peyrard



**Clémentine PERIAL**  
En CDD



**Vincent MOCELLIN**  
En CDD

### Lapeyrouse

Gilles DUBOST  
Laurent CHOLLET

### Le Montellier

Jean Michel  
SALVADORI  
Roger POIZAT

### Marlieux

Eliane ROGNARD  
Nathalie DECHAVANNE

### Montceaux

Michel BOISSON  
Rémy GUILLOT

### Monthieux

Christophe PREVALET  
Olivier COQUART

### Relevant

Bernard JARAVEL  
Thomas DECHER

### St André de Corcy

Jean Marie GIRARD  
Anne BRACQ

### St Didier / Chalaronne

Patrick BOURGEOIS  
Elisabeth LORON

### St Etienne / Chalaronne

Edouard BREVET  
Serge VARVIER

### St Marcel en Dombes

Jacky NOUET  
Martial FAILLET

### St Trivier / Moignans

Pierrick VERNAY  
MC LANET

### Sainte Olive

Marie Noëlle PERRIER  
Eline MALLET

### Sandrans

Serge ROUSSET  
Jean François MORELLET

### Thoissey

Pierre PETIOT  
François DUPASQUIER

### Valeins

Frédéric ORGERET  
Michel POMEL

### Villars les Dombes

Carmen MENA  
Bernard GUILLEMAUD  
Isabelle DUBOIS  
Rodolphe POMMEREL

### Communauté de communes Val de Saône Chalaronne

Roger RIBOLLET  
Anne Marie BOUCHY  
Jean Pierre CHAMPION  
Romain COTTEY  
Marc TATON  
Sandrine MERAND  
Maurice VOISIN

Dominique VIOT  
Bernard LITAUDON  
Michel AUBRUN  
Marie Monique THIVOLLE  
Muriel LUGA GIRAUD  
Dominique ALGA  
Yvette BOUVARD

## LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Le comité syndical a mis en place des commissions de travail composées d'élus du SRTC et chargées d'étudier des questions particulières.

**Commission finances** : Valide les orientations budgétaires : Débat d'orientation budgétaire (DOB), budget, Décision Modificative (DM), et oriente les choix budgétaires et de programmation.

**Commission communication** : Propose la réalisation de nouveaux outils de communication. Participe à l'élaboration des outils : rédaction, choix de la mise en page et de la charte graphique, choix du contenu.

**Commission inondation, ruissellement, et gestion des eaux pluviales** : Propose les orientations et les actions à mener en matière de gestion des inondations, du ruissellement et des eaux pluviales.

**Commission appel d'offres** : Commission d'attribution des appels d'offres passés en procédure formalisée. Sa structuration et son fonctionnement sont fixés par l'article 22 du Code des Marchés Publics. Elle est constituée de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, auxquels s'ajoute la Présidente.

**Commission bilan et stratégie** : Commission chargée de travailler sur la nature du bilan à conduire en vue d'élaborer rapidement un nouveau programme d'actions. Propose les différentes études bilan et prospectives à mener. Définit les enjeux et les priorités. Elabore une stratégie d'actions sur le long terme. Travaille sur l'évolution des statuts et sur la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

## LES GROUPES DE TRAVAIL

Afin d'avoir un regard complet sur certains sujets, des groupes de travail ont été créés et intègrent des personnes extérieures (personnes publiques associées, financeurs, experts...).

**Groupe de travail Agriculture et Territoires** : il porte une réflexion stratégique et oriente les actions du SRTC en lien avec l'agriculture, les fossés, les étangs et les pollutions diffuses (MAEC / plans de désherbage / petits aménagements / haies / nouveau programme de restauration des fossés...).

**Groupe de travail contrat de rivières, bilan et stratégie** : il est chargé de suivre les différentes études bilan et prospectives, d'orienter et valider les choix de la commission bilan et stratégie.

## RESTAURER LES BERGES DE LA CHALARONNE

Dans le cadre de ses missions, le SRTC agit parfois en tant que maître d'ouvrage délégué. C'est le cas pour les actions où les communes ont signé une convention de mandat permettant au syndicat d'agir pour leur compte.

### PROTECTION DE BERGES A THOISSEY

Suite aux forts épisodes venteux de la période de Noël 2013, les berges de la Chalaronne longeant le camping de Thoissey ont fortement été dégradées par la chute d'un arbre et par le basculement d'une souche.

Afin de sécuriser les berges du camping et d'éviter l'apparition d'encoches d'érosion, une nouvelle berge en pente douce a été créée. Celle-ci a été maintenue par la mise en place d'un géotextile et d'un ensemencement afin de recréer un réseau racinaire suffisant. En parallèle, des boutures de saules ont été plantées.



**Coût total : 3 720 € TTC pour Thoissey et 11 100 € TTC pour Saint Etienne**

**Réalisation des travaux : début d'année 2014**

**Subventions perçues : 20 % du Conseil Départemental de l'Ain**



### PROTECTION DE BERGES A SAINT ETIENNE

Suite aux crues de l'hiver 2012 et 2013, le SRTC a réalisé des travaux de restauration des berges de la Chalaronne à proximité du plan d'eau de Tallard afin de limiter les phénomènes d'érosion présents sur le secteur.

Les travaux ont consisté à mettre en place en bas de berge des fagots de branches mortes et vivantes afin de créer un peigne végétal. Des épis constitués de bois ont également été mis en place afin de dévier les courants. Sur la partie aval, à l'emplacement d'une fosse, un petit enrochement a été mis en place afin de lutter contre les affaissements de berges.

## LA VÉGÉTATION DE NOS RIVIÈRES

### LA PLANTATION ET L'ENTRETIEN DE RIPISYLVE

Cette année encore, le SRTC s'est engagé dans la plantation de ripisylve, boisement de bord de rivière, essentielle à son bon fonctionnement écologique.

Après signature d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) et enquête publique, chaque propriétaire riverain a été informé du déroulement des travaux. De plus, une convention a été signée pour permettre l'accès aux terrains privés.

Ces travaux en bordure de rivières ont eu lieu pendant l'hiver 2013-2014, sur 7 chantiers différents (rivières Chalaronne, Calonne, Avanon et Mazanan).

Les photos à droite illustrent un décapage, bâchage et plantation sur un ancien site de renouée du japon sur la Chalaronne et l'Avanon.

Afin de limiter la formation d'embâcles et la chute d'arbres morts dans la rivière, un travail d'entretien de cette végétation est également effectué au cours de l'année. Ci-contre, il est possible d'observer les travaux de gestion de ces boisements, réalisés mécaniquement ou à l'aide d'un cheval de trait.



#### Plantation

Coût total : 18 250 € TTC

Subventions : 75 % dont 30 % AE  
et RRA et 15 % CD01

Linéaire : 1250 m sur 7 sites

#### Entretien

Coût total : 78 500 € TTC

Subventions : 75 % dont 30 % AE  
et RRA et 15 % CD01

Linéaire : 15 Km sur 14 sites

Période : février et avril 2014





## INTERVENTION SUR LES PLANTES INVASIVES

Cette année, l'ensemble des sites répertoriés au contrat de rivières ont été traités, les zones les plus importantes (comme chaque année) mais également celles qui jusque-là étaient moins urgentes du fait de leur volume ou du linéaire impacté.

Le technicien a pris en charge la gestion des plus petites stations. Il s'agit notamment de l'arrachage régulier de renouées, de raisins d'Amérique ou de Balsamine de Balfour.

Les autres stations ont fait l'objet de 6 passages successifs dans l'année. Le chantier d'insertion Val'Horizon a réalisé pour chaque passage une coupe à la débroussailleuse des plants de renouées.

Les opérations ont différé selon la présence ou l'absence de plantations d'arbres et d'arbustes réalisées l'année précédente.

En effet, les secteurs dénués de plantations d'arbres et d'arbustes ont fait l'objet d'un désherbage thermique à raison d'une fois par mois.



Coût total tranche 3 : 17 500 € TTC

Subventions : 75 % dont 30 % AE et RRA et 15 % CD01

Période : mai à 7 novembre 2014

10 sites d'intervention du plateau de la Dombes au Val de Saône



## GESTION DES EMBÂCLES

Ponctuellement, le SRTC organise l'évacuation d'embâcles sur des secteurs à enjeux. Ainsi, le camping de Saint Didier sur Chalaronne ou encore le secteur en amont de l'aqueduc de Dompierre ont été dégagés. Ci-contre, on peut voir l'évacuation des troncs et des branchages sur la commune de Thoisy.

## LES FOSSÉS DE LA DOMBES



En 2005, l'étude du réseau de fossés a permis de recenser 330 km de fossés faisant partie du réseau traditionnel Dombiste et qui, jusque-là, ne bénéficiaient d'aucun programme d'entretien ou de restauration. Le plan d'action pluriannuel mis en place en 2008-2009 a permis de définir les fossés d'intérêt collectif et les interventions à réaliser.

Cette action présente plusieurs objectifs : assainir les terres agricoles par ressuyage des sols, permettre le bon fonctionnement du réseau d'étangs et leur remplissage, soutenir le débit des rivières et conforter les fossés dans leur rôle de zone tampon.

Pour cette cinquième et dernière tranche de travaux, environ 8.7 km de fossés d'intérêt collectif ont été restaurés de janvier à octobre 2014 (communes de Bouligneux, La Chapelle du Châtelard, Marlieux, Sandrans, Villars les Dombes).

Ces bassins versants comportent au total 23.55 km de fossés d'intérêt collectif : parmi ceux-ci, seuls 8.7 km ont fait l'objet d'une restauration, soit 37% des linéaires de cette tranche. Les autres fossés présentaient un état permettant de trouver un bon compromis entre circulation de l'eau et rétention/dégradation des sédiments fins et des substances polluantes. Le bassin versant sur la commune de Bouligneux n'a pas fait l'objet de travaux.



**Coût total : 56 400 € TTC**

**Subventions : 80% dont  
30 % RRA et 50 % AE**

**Linéaire restauré : 8.7 km**

**Période d'intervention :  
janvier à octobre 2014**



## CRÉATION D'UNE AIRE DE LAVAGE

Afin d'améliorer les pratiques de gestion des produits phytosanitaires au niveau des exploitations agricoles et des espaces verts communaux, un groupe d'agriculteurs et de communes du Val de Saône a souhaité, avec l'appui technique du SRTC, mettre en place une aire collective de lavage des pulvérisateurs. Cette réflexion, débutée fin 2011, a permis en septembre 2012 la création de l'Association Aire de Lavage Genouilleux Guéreins Montceaux Peyzieux-sur-Saône.



Cette installation, située à Guéreins, accueille les pulvérisateurs sur son aire bétonnée étanche. Ils sont nettoyés à haute pression et leurs effluents sont transférés temporairement vers une cuve tampon. A l'aide de 2 pompes, ils sont envoyés par aspersion sur un mélange terre-paille dans 2 cuves étanches : les phytobacs®. Comme dans le sol, les microorganismes dégradent progressivement les produits phytosanitaires sans aucun rejet vers le milieu naturel.

Coût total : 120 000 € TTC

Financés par les membres de l'association.

Subventions perçues de l'AE 75 % du HT.

Durée des travaux : juillet à novembre 2014

Localisation : Commune de Guéreins



## Rivière de contournement du seuil de Crozet

### CONTEXTE ET PRÉSENTATION

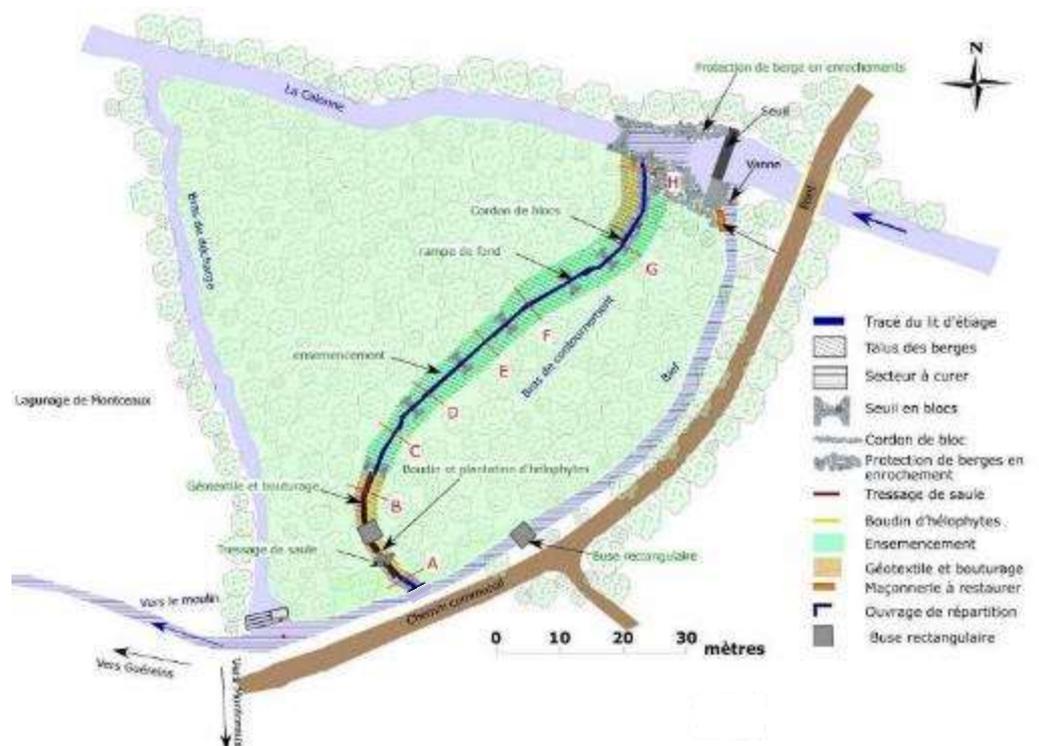
Inscrite au contrat de rivières dans la fiche B3-4, l'action a consisté à restaurer la continuité écologique au droit d'un seuil infranchissable permettant l'amenée d'eau au moulin Crozet le long de la rivière Calonne, sur un secteur présentant des espèces remarquables telles que la truite fario (*Salmo trutta fario*) et la lamproie de planer (*Lampetra planeri*).

Les travaux ont nécessité l'obtention d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) ainsi qu'une autorisation de travaux dans le cadre de la nomenclature loi sur l'eau. Celle-ci a été délivrée par le préfet de l'Ain en date du 3 février 2014.

### TRAVAUX RÉALISÉS

Avec l'aide de la Fédération de pêche de l'Ain, des acteurs locaux (association de pêche, propriétaire du moulin, propriétaire du terrain) et grâce à la modélisation de l'ouvrage par le bureau d'étude *Eau et Territoire*, le SRTC a procédé à la création d'une rivière de contournement de 90 mètres de long permettant le rétablissement de la continuité écologique pour toute espèce piscicole.

Comme le montre la vue en plan ci-contre, la rivière de contournement relie la Calonne depuis l'aval immédiat du seuil jusqu'au bief du moulin permettant ainsi aux espèces piscicoles de franchir cet obstacle de 2,20 mètres de hauteur sans difficulté. D'une largeur moyenne de 30 cm dans le fond du lit et de 4 mètres en haut de berge, cette rivière est composée de 8 mini seuils successifs destinés à réduire la pente.



Abattage des arbres  
présents sur la parcelle



Janvier

Réalisation des terrassements  
d'amont en aval et des 8 seuils



Mars

Techniques végétales sur les  
secteurs soumis à de fortes  
contraintes hydrauliques



Avril

Prise d'eau et échelle  
limnimétrique pour respecter  
le débit minimum biologique  
de la rivière



Août

Etat post travaux après la  
mise en eau



Octobre

Coût total :  
91 450 € TTC

Subventions : 80 % dont  
45 % AE, 21 % RRA et 14 % CD01

Durée des travaux :  
Janvier 2013 à Juillet 2014



Dès la fin des travaux, la présence de plusieurs espèces de poissons a été constatée par l'équipe technique. Ce projet novateur dans le département et dans la région est donc une réussite. Cet aménagement doit désormais faire ses preuves sur le long terme.

## Diversification des écoulements de la Chalaronne

Les aménagements de la Chalaronne au cours des dernières décennies ont perturbé la morphologie et le fonctionnement naturel de la rivière, la rendant parfois très uniforme (tracé rectiligne, eaux peu courantes...).

Afin de diversifier les écoulements et les habitats piscicoles, le SRTC a souhaité réaliser trois types d'aménagements. De plus, pour limiter l'impact écologique lié au transport, ils ont été conçus à partir de bois disponible sur place.

### LES ÉPIS

Ces aménagements implantés en alternance dans le lit de la rivière (rive droite/rive gauche) représentent plus de 790 mètres cumulés. Ils ont permis d'entraîner des variations d'écoulement rendant à la Chalaronne une certaine sinuosité et un profil plus naturel.



#### Epis classiques :

Sur les secteurs des Ilons et des Tourterelles, situés sur la commune de Saint-Etienne-sur-Chalaronne, et sur celui de la Bourassière à Saint Didier sur Chalaronne ont été installés 40 ouvrages transversaux en bois appelés peignes.

Ces derniers, disposés perpendiculairement aux écoulements, sont composés d'amas de branches ancrés dans le fond de la rivière par une dizaine de pieux et des câbles occupant la moitié du lit de la rivière (5 à 8 mètres de long selon le secteur).

#### Epis en pieux battus :

A Saint-Etienne sur Chalaronne, se trouve une importante anse d'érosion. Depuis plusieurs années la rivière érode la berge laissant apparaître des falaises de terre de plus de 6 mètres.

Afin de stopper ce phénomène qui menace les habitats piscicoles par l'apport de matières en suspension provenant des glissements de terres, 3 radiers, constitués de plus de 500 pieux chacun, ont été mis en place. Ces radiers aux allures de dos d'âne vont avoir pour rôle d'éloigner les forts courants sur le banc de galets de la rive opposée et de recentrer les écoulements.



#### Epis inversés :

Cet imposant aménagement en bois en aval du barrage de Tallard, comparé à un éventail géant, est composé de troncs d'arbres disposés face au courant. Il occupe quasiment tout le lit de la rivière. Le courant, en se dissipant sur l'épi, a entraîné des alternances de hauteurs d'eau et impulsé des modifications du lit. Une fosse et un atterrissement en aval sont en train de se former.



## La reconexion d'un bras mort

Les bras morts sont d'anciens méandres abandonnés par la rivière et qui présentent une fonctionnalité écologique importante. Ils assurent la reproduction et la croissance de nombreuses espèces (poissons, amphibiens, insectes...) et la préservation de groupements faunistiques et floristiques particuliers.

Dans la zone humide de Saint-Etienne-sur-Chalaronne se trouvent les plus importants bras morts de la Chalaronne. A cause d'aménagements passés, l'un d'entre eux a perdu ses fonctionnalités essentielles.

Des travaux de curage et d'éclaircissement des berges ont été réalisés afin de favoriser la recolonisation de ce milieu par les végétaux aquatiques. Dans un second temps la jonction avec la Chalaronne a été réaménagée. Désormais, la faune aquatique peut se rendre directement dans le bras mort.



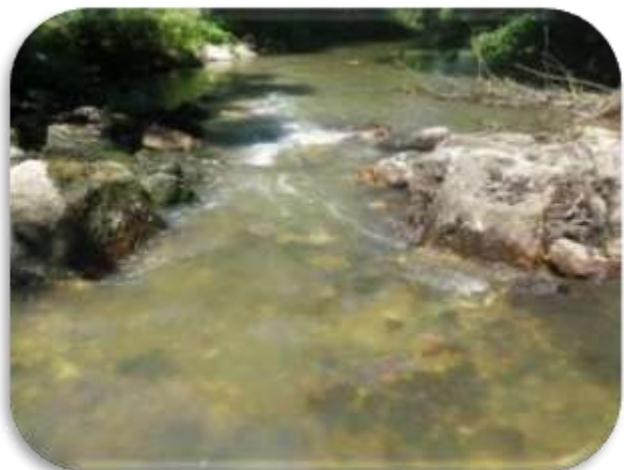
## L'aménagement de seuil en enrochement

Les 3 seuils en enrochement de la zone humide de Saint-Etienne-sur-Chalaronne, disposés en travers du lit de la Chalaronne, constituaient de véritables obstacles pour le franchissement piscicole.

La création d'une échancrure centrale par le déplacement de blocs sur chacun des seuils a permis de centraliser les écoulements et de rendre possible le déplacement de la faune aquatique.



*Seuil avant travaux*



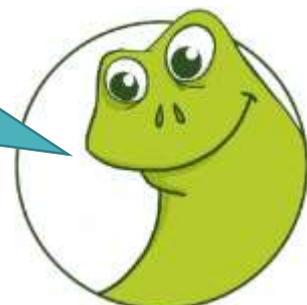
*Seuil après travaux avec échancrure centrale*

Coût total : 62 000 € TTC

Subventions perçues : 80 % dont 50 % AE et 30 % RRA

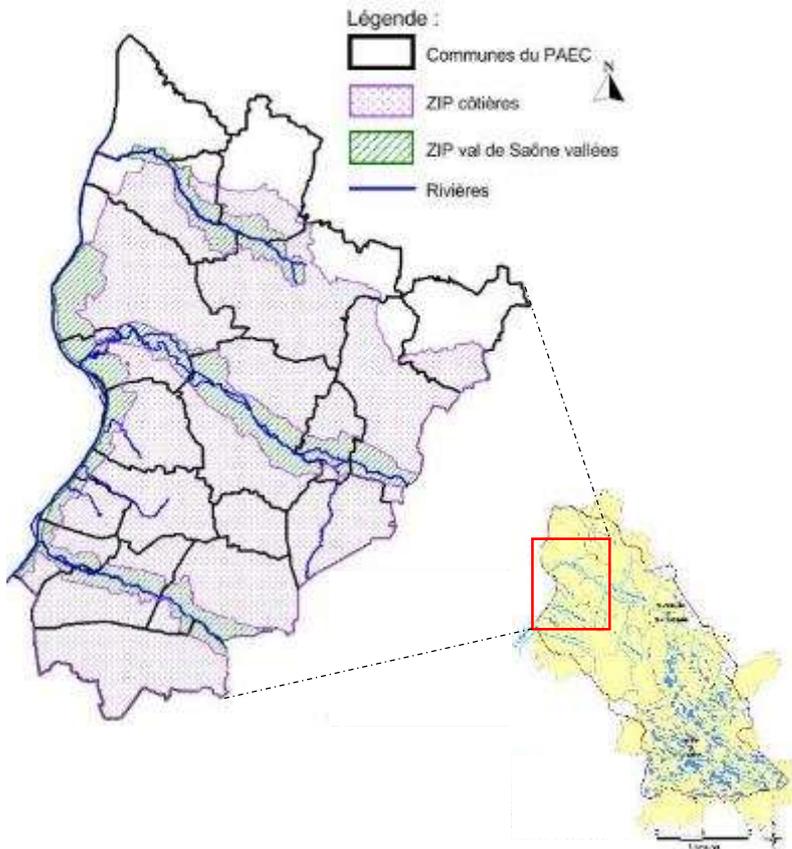
Début/ fin des travaux : juin/juillet 2014

Linéaire aménagé : 2 kilomètres



## MESURES AGROENVIRONNEMENTALES et CLIMATIQUES

Successeurs des MAET (Mesures Agro Environnementales Territorialisées), les MAEC (Mesures Agro Environnementales et Climatiques) sont un outil majeur du second pilier de la Politique Agricole Commune. Leur objectif est de maintenir et développer les pratiques agricoles favorables à l'environnement. De fait, elles répondent à des enjeux identifiés au niveau européen et sont en partie financées par le Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).



L'année 2014 a permis au SRTC de préparer la venue de ce nouvel outil et de s'engager dans un Projet Agroenvironnemental et Climatique pour la partie aval de son territoire. Celui-ci définit la stratégie et le type de mesures à mettre en place.

Ainsi deux Zones d'Interventions Prioritaires (ZIP) ont été identifiées en fonction des enjeux environnementaux liés à la préservation de la ressource en eau, de la biodiversité et des zones humides (Cf. Carte Ci-contre) :

- La ZIP Côtières
- La ZIP Val de Saône Vallées

Concernant les MAEC, deux types de mesures seront proposés aux agriculteurs au cours de l'année 2015, sur la base du volontariat et pour une durée de 5 ans :

- Les **Mesures Systèmes** : le cahier des charges s'applique sur la totalité de l'exploitation ;
- Les **Mesures Localisées** : à l'image des anciennes MAE territorialisées, ces mesures sont constituées d'engagements pris sur les parcelles ou les éléments du paysage où sont localisés les enjeux ;

## PLANTATION DE HAIES

En 2014, le SRTC a monté des projets de plantation de haies bocagères sur 11 communes et pour un linéaire de 4 km (Cf. carte ci-contre). Sa mission a consisté en la rédaction du cahier des charges et au recrutement d'une entreprise pour cette nouvelle campagne de travaux.

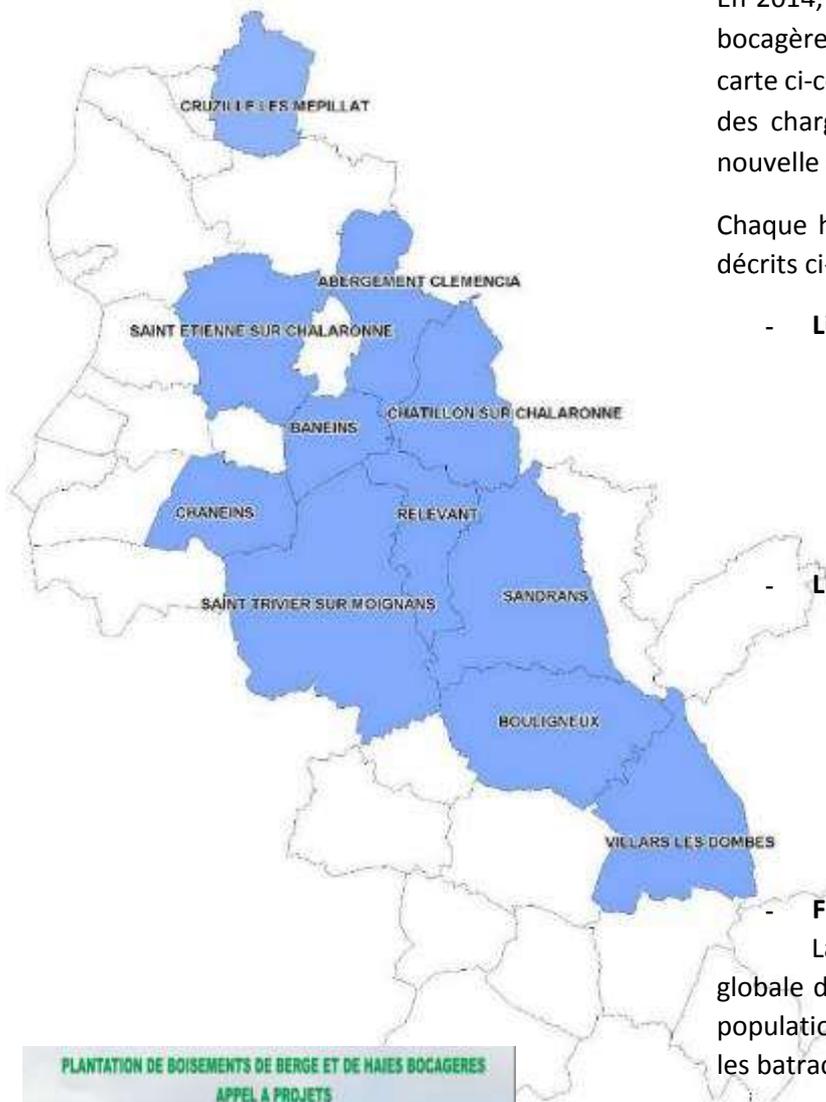
Chaque haie plantée répond au moins à l'un des 3 objectifs décrits ci-dessous :

- **Limitation de l'érosion et protection des sols :**
  - o En freinant le ruissellement de l'eau de pluie,
  - o En favorisant l'étalement des crues dans le temps,
  - o En augmentant l'infiltration de l'eau par les racines
- **Limitation des pollutions diffuses des eaux :**
  - o En créant une zone tampon permettant de réduire les transferts de produits phytosanitaires et de nitrates liés aux usages agricoles et non agricoles.
  - o En limitant les dérives liées à l'utilisation de produits phytosanitaires grâce à son effet de brise vent.
- **Favoriser la biodiversité :**

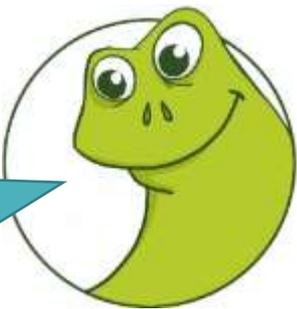
La haie participe à l'amélioration de la biodiversité globale des parcelles en stimulant la dynamique de certaines populations comme les insectes, les oiseaux, les mammifères, les batraciens et les reptiles.

Par ailleurs, le SRTC propose aux propriétaires et/ou exploitants de choisir les essences parmi une liste d'espèces locales, qui sauront s'adapter au milieu naturel.

Une plaquette de présentation a été envoyée pour proposer ces projets de plantation (Cf. Ci-contre).



**Coût total : 100 000 € TTC**  
**Subventions perçues : 100 %**  
**dont FEADER 50 % et AE 50 %**  
**Linéaire planté en 2014 : 4 km**  
**11 communes concernées**



## BERGES de la CHALARONNE à Châtillon

Dans le contrat de rivières des territoires de Chalaronne, la fiche action B1-2.5 prévoit la réfection des berges de la Chalaronne dans la traversée de Châtillon.

Dans les années 60, la Chalaronne a été complètement canalisée dans la traversée de Châtillon sur Chalaronne pour répondre à différents problèmes d'inondation et de salubrité publique. Les berges bétonnées datent de cette époque et supportent la conduite principale d'eaux usées. Au fil des années et depuis les dernières crues de novembre 2008 et février 2009, les affouillements observés au droit de l'ancien mur de l'entreprise Solvay risquaient d'entraîner un effondrement pouvant déstabiliser la conduite des eaux usées et dans le pire des scénarii la rompre.

Prévue initialement à maîtrise d'ouvrage de la commune de Châtillon sur Chalaronne, cette dernière a préféré profiter de l'expertise technique du syndicat et lui en déléguer la maîtrise d'ouvrage par le biais d'une convention. C'est dans ce cadre que le SRTC a réalisé l'arasement du mur de l'ancienne usine Solvay, le dévoiement de la canalisation d'eaux usées principales ainsi que le retalutage de la berge en pente douce.

Etat initial



Remblaiement de la tranchée  
au-dessus de la canalisation et  
terrassement du site

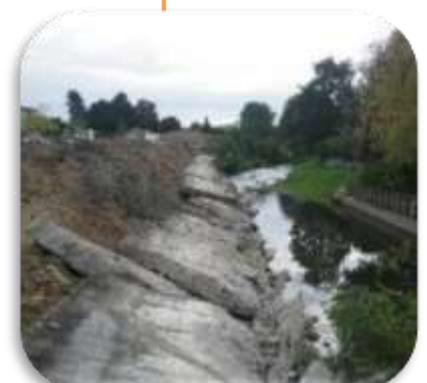


Juillet

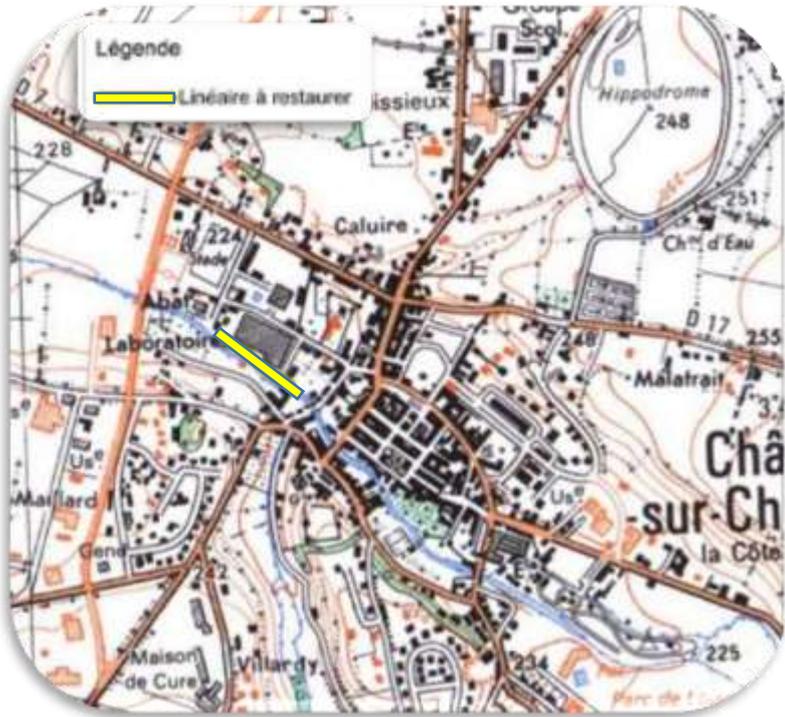
Août



Pose de la nouvelle canalisation de  
diamètre 1000 sur un lit de gravier



Arasement du mur



Coût total : 206 000 € TTC

Subventions : 80 % dont  
50 % AE, 12% RRA et 18% CD01  
(reste à charge communal)

Début / fin des travaux :  
juillet / novembre 2014

Linéaire restauré : 160 m

Commune : Châtillon sur  
Chalaronne



Pêche électrique de sauvegarde



Etat post travaux



Septembre

Octobre

Novembre



Retalutage des berges en  
pente douce et pose du  
géotextile

## L'Avanon au fil de l'eau

Dans le cadre de la fiche action B1-3.4 de mise en place d'un circuit pédestre sur l'Avanon, l'une des opérations concernait le balisage d'un cheminement le long des 4 communes traversées par ce cours d'eau (Garnerans, Illiat, Bey et Cruzilles les Mèpillat). Celle-ci s'est faite dans le cadre d'une opération sous mandat.

Les sentiers déjà existants, inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) et déjà balisés, ont été privilégiés. Afin de relier entre eux les sentiers existants, de nouveaux cheminements ont été ouverts (sur la commune de Cruzilles les Mèpillat). Des conventions de passage ont été signées avec les propriétaires et ces nouveaux sentiers ont été inscrits au PDIPR. Dans cette démarche, le SRTC a été accompagné par le Comité Départemental de Randonnée. La carte suivante montre les sentiers balisés existants proches de la rivière Avanon et permettant de relier les 4 communes entre elles.

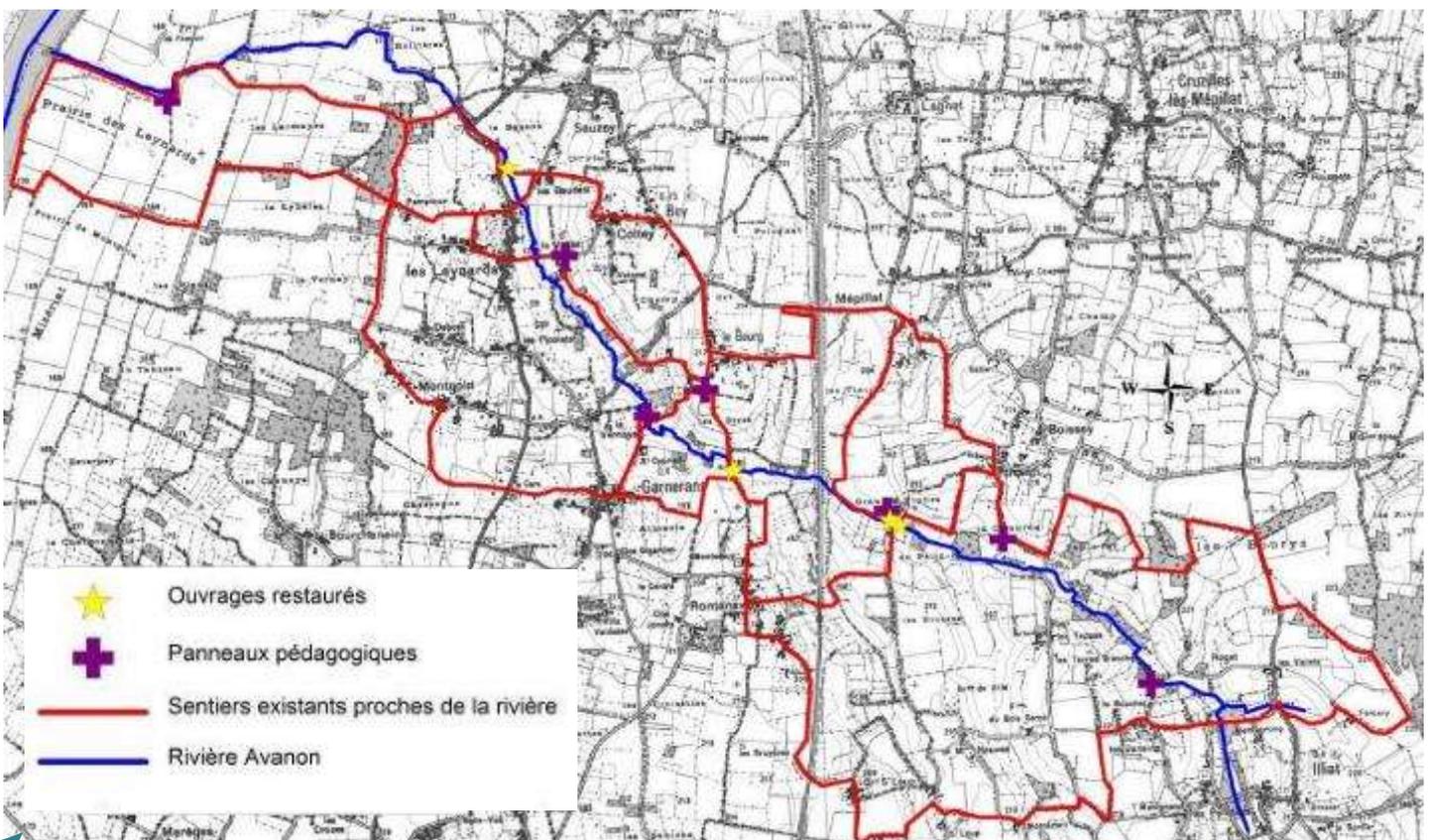
Sept panneaux pédagogiques ont également été disposés le long des sentiers afin d'aborder des sujets liés aux milieux aquatiques, comme l'épuration des eaux usées, les zones humides ou encore les prairies du Val de Saône.



Coût total : 8 100 € TTC

Subventions : 80 %  
dont 30% AE, 30% RRA et  
20 % CD01

Fin des travaux : Mars 2014



## Plan de désherbage communal

### LES PLANS DE DÉSHERBAGE



Afin de limiter les pollutions diffuses de nos rivières, une des actions du SRTC consiste à assister les collectivités et les particuliers du territoire sur les méthodes de désherbage.

La loi Labbé du 23 janvier 2014 interdit l'utilisation de produits phytosanitaires par les communes en 2020 et par les particuliers dès 2022, à cause des risques qu'ils représentent pour la santé humaine et l'environnement.

Afin de s'organiser dès à présent pour pallier aux changements induits par cette législation, le Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne, appuyé par les services techniques communaux et leurs élus, a réalisé 14 plans de désherbage sur les 35 communes de son périmètre dont six pour l'année 2014.

### LA FORMATION DES AGENTS

En parallèle, plusieurs formations pour les agents communaux ont été organisées.

Ainsi, une trentaine d'agents ont pu bénéficier de 2 sessions pour l'obtention du Certiphyto. Ce certificat est obligatoire depuis octobre 2014, pour utiliser et acheter des produits phytosanitaires. Lors de ces journées, les risques pour la santé et l'environnement de ces produits ont été abordés et les techniques dites alternatives exposées.



Coût total : Animation interne

Réalisation : Printemps 2014

6 plans de désherbage réalisés

30 agents communaux formés  
(à la charge de la commune)

## Le Journal n°8 et les panneaux rivières



### LE JOURNAL N°8

Le 8<sup>e</sup> journal de l'Avanon, des Calonnes et de la Chalaronne a été publié en 18 500 exemplaires et distribué à l'ensemble de la population du territoire l'hiver dernier, avec l'aide des 35 communes du bassin versant des Territoires de Chalaronne. Le journal a été rédigé par l'ensemble du personnel du SRTC. La charte graphique établie en 2010 a été reprise pour ce nouveau journal qui comportait pour la première fois 8 pages.



Coût total : 6 150 € TTC

Subventions perçues : 80 %  
dont 40% AE et 40% RRA

18 500 exemplaires du journal distribués

20 nouveaux panneaux « rivières »



### LES PANNEAUX « RIVIERES »

Pour la seconde année, le syndicat a fait éditer de nouveaux panneaux « rivières ». 20 panneaux signalétiques informent du nom des cours d'eau et sont placés au bord des routes départementales afin d'améliorer la lisibilité des rivières dans le paysage. Grâce à un partenariat avec le Conseil Départemental de l'Ain, le SRTC fournit les panneaux et le CD01 les installe. Cette nouvelle tranche vient s'ajouter aux 20 panneaux déjà existants. Une dernière tranche, prévue pour 2015, devrait permettre de finaliser ce projet.



## Animations scolaires et visites d'élus

### LES ANIMATIONS SCOLAIRES

Lors de l'année scolaire 2013-2014, 67 animations scolaires classiques ont été réalisées auprès de 723 élèves. Le bilan général des animations scolaires a été une fois de plus très positif, les enfants montrant un intérêt particulier aux rivières. Tous ont pu découvrir leur environnement proche tout en prenant conscience de leur rôle dans la préservation de « leur » rivière.

Les animations scolaires ont été confiées à 2 fédérations. La FRAPNA (Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature) a réalisé 27 animations auprès de 14 classes et la Fédération de pêche de l'Ain a réalisé 40 animations auprès de 15 classes.

Coût total : 10 350 €

Subventions : 80% dont 40% AE et 40 % RRA

67 animations scolaires réalisées pour 723 élèves concernés dans 29 classes

2 structures FRAPNA de l'Ain et Fédération de pêche de l'Ain



### LES VISITES D'ELUS

Le 28 juin 2014, une sortie terrain a été organisée par le SRTC pour présenter aux nouveaux élus du territoire une partie des travaux réalisés pendant l'année. Cette journée a rassemblé une trentaine de participants et a permis de voir les épis de diversification des écoulements, le projet de rivière de contournement du seuil du moulin Crozet, les travaux des Oures à Villars-les-Dombes ou encore l'automatisation du barrage de Tallard à Saint Etienne sur Chalaronne.

Coût total : 613 € TTC

Nombre de participants : 27



# FINANCEMENTS ET DEPENSES

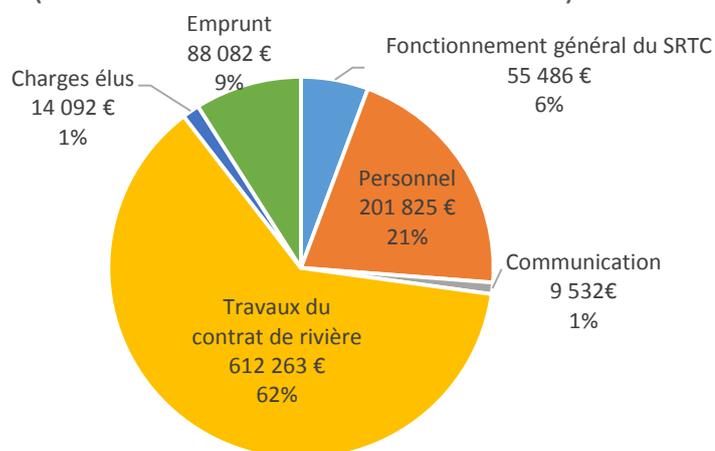
Les statuts du Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne prévoient que ses membres participent aux frais de fonctionnement et d'investissement nécessaires à la mise en œuvre des actions du contrat de rivière pour lequel il a été désigné maître d'ouvrage.

Le contrat de rivières concernant plusieurs affluents de la Saône, il a été décidé que :

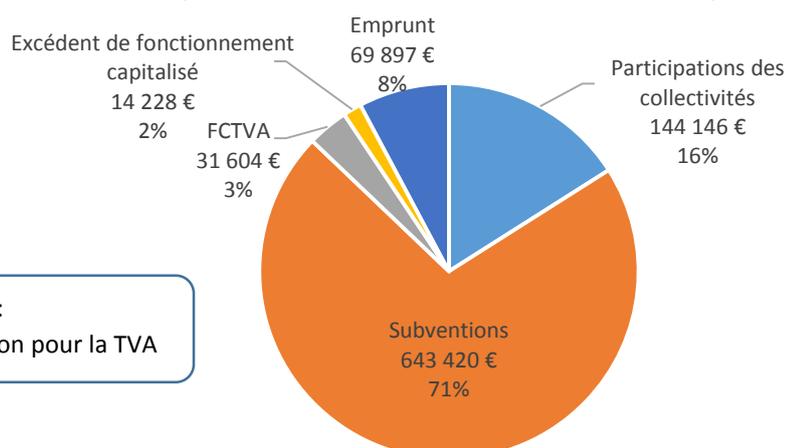
- L'ensemble des communes et des communautés de communes participe aux frais de fonctionnement du syndicat et aux investissements qui concernent l'ensemble du territoire (exemple : lutte contre les plantes invasives, plantation de haies...)
- Les actions propres à un bassin versant ne sont mutualisées qu'entre les communes et les communautés de communes présentes sur ce bassin (exemple : automatisation du barrage de Tallard sur le bassin versant de la Chalaronne),

Le budget 2014 du SRTC a été voté en février 2014. Le compte administratif 2014 approuvé en février 2015 se présente comme suit :

## REPARTITION DES DEPENSES 2014 (fonctionnement et investissement)



## REPARTITION DES RECETTES 2014 (fonctionnement et investissement)



FCTVA :  
Fonds de compensation pour la TVA

# FINANCEMENTS ET DEPENSES

## Les cotisations des membres

Les cotisations des membres sont réajustées selon la clé de répartition fixée dans les statuts, à savoir :

- 20% sur la surface de la commune ou de la communauté de communes incluse dans le bassin versant.
- 50% sur la population légale pondérée par la surface versante
- 30% sur la richesse communale ou intercommunale pondérée par la surface versante

| Communes                                      | Cotisations des actions réalisées sur ts les BV* | Cotisations des actions mutualisées par BV** | Total des cotisations | Emprunts SIAE Chala | Total cotisations 2014 |
|-----------------------------------------------|--------------------------------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|---------------------|------------------------|
| ABERGEMENT-CLEMENCIA                          | 2 161 €                                          | 1 214 €                                      | 3 375 €               |                     | 3 375 €                |
| AMBERIEUX-EN-DOBES                            | 870 €                                            | 672 €                                        | 1 542 €               |                     | 1 542 €                |
| BANEINS                                       | 1 712 €                                          | 521 €                                        | 2 233 €               |                     | 2 233 €                |
| BEY                                           | 549 €                                            | - €                                          | 549 €                 |                     | 549 €                  |
| BIRIEUX                                       | 1 370 €                                          | 784 €                                        | 2 154 €               |                     | 2 154 €                |
| BOULIGNEUX                                    | 2 052 €                                          | 1 163 €                                      | 3 215 €               |                     | 3 215 €                |
| CHANEINS                                      | 2 591 €                                          | 1 659 €                                      | 4 250 €               |                     | 4 250 €                |
| CHAPELLE-DU-CHATELARD                         | 1 443 €                                          | 784 €                                        | 2 227 €               |                     | 2 227 €                |
| CHATILLON-SUR-CHALARONNE                      | 18 833 €                                         | 10 112 €                                     | 28 945 €              |                     | 28 945 €               |
| CRUZILLES-LES-MEPILLAT                        | 839 €                                            | - €                                          | 839 €                 |                     | 839 €                  |
| DOMPIERRE-SUR-CHALARONNE                      | 1 100 €                                          | 611 €                                        | 1 711 €               |                     | 1 711 €                |
| FRANCHELEINS                                  | 1 226 €                                          | 232 €                                        | 1 457 €               |                     | 1 457 €                |
| GENOUILLEUX                                   | 1 584 €                                          |                                              | 2 739 €               |                     | 2 739 €                |
| GUEREINS                                      | 3 088 €                                          | 1 823 €                                      | 4 911 €               |                     | 4 911 €                |
| JOYEUX                                        | 689 €                                            | 364 €                                        | 1 052 €               |                     | 1 052 €                |
| LAPEYROUSE                                    | 1 726 €                                          | 968 €                                        | 2 694 €               |                     | 2 694 €                |
| MARLIEUX                                      | 367 €                                            | 193 €                                        | 560 €                 |                     | 560 €                  |
| MONTCEAUX                                     | 2 694 €                                          | 1 602 €                                      | 4 296 €               |                     | 4 296 €                |
| LE MONTELLIER                                 | 267 €                                            | 130 €                                        | 396 €                 |                     | 396 €                  |
| MONTHIEUX                                     | 2 184 €                                          | 1 178 €                                      | 3 362 €               |                     | 3 362 €                |
| RELEVANT                                      | 1 700 €                                          | - €                                          | 1 700 €               |                     | 1 700 €                |
| SAINT-ANDRE-DE-CORCY                          | 469 €                                            | 395 €                                        | 864 €                 |                     | 864 €                  |
| SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE                   |                                                  | 4 738 €                                      | 4 738 €               |                     | 4 738 €                |
| SAINT-ETIENNE-SUR-CHALARONNE                  |                                                  | 2 390 €                                      | 2 390 €               |                     | 2 390 €                |
| SAINT-MARCEL                                  | 2 647 €                                          | 1 795 €                                      | 4 442 €               |                     | 4 442 €                |
| SAINTE-OLIVE                                  | 1 072 €                                          | 602 €                                        | 1 675 €               |                     | 1 675 €                |
| SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS                    | 7 208 €                                          | 2 179 €                                      | 9 387 €               |                     | 9 387 €                |
| SANDRANS                                      | 2 678 €                                          | 1 509 €                                      | 4 188 €               |                     | 4 188 €                |
| THOISSEY                                      |                                                  | 2 012 €                                      | 2 012 €               |                     | 2 012 €                |
| VALEINS                                       | 437 €                                            | 245 €                                        | 682 €                 |                     | 682 €                  |
| VILLARS-LES-DOBES                             | 11 555 €                                         | 4 939 €                                      | 16 494 €              | 6 748 €             | 23 242 €               |
| COMMUNAUTE DE COMMUNE VAL DE SAONE CHALARONNE | 24 220 €                                         |                                              | 24 220 €              |                     | 24 220 €               |
| <b>TOTAUX</b>                                 | <b>99 330 €</b>                                  | <b>44 816 €</b>                              | <b>144 146 €</b>      | <b>6 748 €</b>      | <b>152 049 €</b>       |



## RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Réunion du Bureau :

À Chatillon sur Chalaronne (locaux du SRTC)

- 26 mars
- 14 mai
- 21 mai
- 09 juillet
- 10 septembre
- 15 octobre
- 12 novembre

Réunion du Comité Syndical :

- 15 janvier à Marlieux
- 27 février à Baneins
- 07 mai à Châtillon sur Chalaronne
- 04 juin à Saint Etienne sur Chalaronne
- 15 octobre à Saint Trivier sur Moignans

## REVUE DE PRESSE

AVRIL

- Le progrès du 14 mars : réélection du Conseil Syndical du SRTC
- La Voix de l'Ain du 18 mars : bilan de la dernière présidence du SRTC

MAI

- Le Progrès du 13 mai : interview de Christophe Mégard
- La Voix de l'Ain du 16 mai : une nouvelle Présidente au SRTC

JUIN

- Le Progrès du 9 juin : la création de commissions de travail

JUILLET

- Le Progrès du 7 juillet : les élus du SRTC en visite sur le terrain



# RAPPORT D'ACTIVITE 2014

Nous tenons à remercier chaleureusement :

- Nos partenaires techniques et financiers pour leurs conseils et leur soutien,
- L'ensemble des acteurs des territoires de Chalaronne,
- L'équipe technique du SRTC pour leur implication au quotidien,

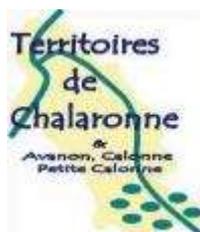
Un grand merci à tous !!



Photos page de garde et 4<sup>e</sup> de couverture : Yann Merran 2009



[www.syndicat-territoires-chalaronne.com](http://www.syndicat-territoires-chalaronne.com)



Syndicat des rivières des Territoires de Chalaronne  
7 avenue Dubanchet – 01400 Chatillon sur Chalaronne  
Tél : 04 74 55 20 47  
Contact : [contact@syndicat-territoires-chalaronne.com](mailto:contact@syndicat-territoires-chalaronne.com)

